



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHEVRONNE EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'ancienne salle de classe afin de respecter la distanciation et les gestes barrières dus à la crise sanitaire, sous la présidence de M. Jean-Luc PETIT, le maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Dont 2 pouvoirs

Date de la convocation :

07/12/2021

Date d'affichage :

07/12/2021

Présents : Roger CHANTEREAU, Chantal ROSSIGNOL, Jean-Luc PETIT, Yannick LALIGANT, Laure PLAÏT, Émeline GUILLEMIER, Bertrand CHAMBREY, Rémi VALLET

Excusés : Guillaume PAILLARD donne pouvoir à Rémi VALLET
Nadège TIXIER donne pouvoir à Émeline GUILLEMIER

A été nommé(e) secrétaire de séance : Émeline GUILLEMIER

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de séance du 14 octobre 2021 à l'approbation du Conseil Municipal. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2021 030 Désignation d'un délégué suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées :

Monsieur le Maire rappelle que Roger Chantereau a été désigné délégué titulaire en juin 2020.

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud souhaite qu'un délégué suppléant soit désigné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Jean-Luc PETIT en tant que délégué suppléant de la CLET.

2021 031 Restes à réaliser

Le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2021 interviendra le 31 décembre 2021, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées, et titrer les recettes certaines non reçues, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2022 lors du vote du budget.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles		Prévisions	Réalisés	Solde	Restes à réaliser
202	Frais document urbanisme	10 800	0	10 800	10 800,00
2031	Frais d'étude	8 892	0.00	8 892	8 892,00
2151	Réseaux de voirie	224 153	81 045	143 108	13 100,00
Total		243 845	81 045	163 368	32 792,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles		Prévisions	Réalisés	Solde	Restes à réaliser
1322	Région	32 018	10 366.80	21 651,20	21 651,00
1323	Départements	57 421	28 049.25	29 371.75	29 371.00
1341	DETR	33 218	21 959.80	11 258.20	11 258.00
Total		122 657	60 375.85	62 281.15	62 280.00

Le Conseil Municipal, **après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Adopte** l'état des restes à réaliser ci-dessus,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur cet état,

- **Dit** que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2022.

2021 032 Autorisation d'engager liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021

M. le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2022 :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans

la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Chapitres	Crédit BP 2021	Crédit à reporter
20	21 692,00€	5 423,00€
204	20 000,00€	5 000,00€
21	234 045,00€	58 511,25€

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Définition du temps de travail – 1607 heures

Le comité technique du Centre de Gestion ayant été reporté au 23 décembre, la délibération est reportée au prochain conseil.

Informations et questions diverses :

Travaux 2^{ème} tranche : Le marché public est en ligne sur la plateforme territoires numériques (e-bourgogne) depuis le 24 novembre et jusqu'au 11 janvier à 12h00.

Le Conseil départemental a émis un avis favorable sans réserve sur cette deuxième tranche de travaux.

Entretien du village :

L'entreprise Claude Monnot Espaces Verts a transmis son nouveau devis pour l'année 2022 – 12 867€ avec fleurissement. Un RDV sera prévu prochainement pour revoir le désherbage, les tontes et le fleurissement.

Un devis a été demandé à l'ESAT de Savigny les Beaune : 15 732€ sans fleurissement

Base d'adresses locales : Monsieur le Maire et la secrétaire de mairie travaillent actuellement sur la mise à jour des numéros de rues de l'ensemble du village, afin de mettre à jour la base d'adresse nationale pour faciliter les interventions des services de secours, la distribution des colis, l'installation de la fibre... L'ensemble des rues et des numéros sera répertorié au niveau national.

Noël des enfants : Au vue de la crise sanitaire, le Noël des enfants sera à peu près comme l'année dernière. Les cadeaux seront distribués par le Père Noël à la fenêtre de la salle de classe de 18h00 à 20h00 vendredi 17 décembre. Il n'y aura encore pas cette année de goûter proposé afin qu'il n'y ait pas de regroupement sur la place de la mairie. Le port du masque est obligatoire.

Vœux du maire : La municipalité prendra une décision très prochainement.

Colis des aînés : Les aînés de plus de 80 ans qui n'ont pas pu se déplacer pour la sortie pour cause de maladie, auront un colis qui leur sera distribué très prochainement.

Dates à retenir :

Réunion PLU : mardi 21 décembre à 14h30

Commission finances : jeudi 20 janvier à 20h00

Prochain Conseil Municipal : 27 janvier à 20h00

La séance est levée à 22h20

Le Maire,
Jean-Luc PETIT

